

F. – **ENVIRONNEMENT**
ET SÉCURITÉ

**Direction de l'Agriculture
et de l'Espace Rural**

	Inscriptions Budgétaires	
Dépenses	AP / CP (par transfert)	43 950 €

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

**1. CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DU
SDIS DES LANDES**

Je vous remercie de bien vouloir examiner les propositions relatives à la contribution du Conseil général au fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours des Landes.

Contribution départementale pour 2011

Depuis l'entrée en vigueur en 2004 de la loi de modernisation de la sécurité civile, la contribution du Département au budget du S.D.I.S. est fixée chaque année à l'occasion de la DM2 par le Conseil général, au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S.

C'est au cours de sa réunion du 14 octobre 2010, que le Conseil d'Administration du S.D.I.S. a notamment approuvé ce rapport pour l'exercice 2011. Les principaux postes de charges afférents à l'exercice 2010 ainsi que le taux d'évolution 2009/2010 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	BP 2010	Projet 2011	BP à BP
Fonctionnement	29 142	29 434	1,00%
- frais de personnel.....	16 357	16 500	0,87%
- vacations (dont P.F.R.).....	3 491	3 700	5,99%
- autres dépenses.....	4 500	4 466	-0,76%
- intérêts de la dette.....	1 038	982	-5,39%
- amortissements.....	3 756	3 786	0,80%
Investissement	7 752	7 480	-3,51%
- capital des emprunts.....	2 305	2 370	2,82%
- constructions.....	2 534	2 408	-4,97%
- matériel mobile (lutte incendies).....	1 992	1 457	-26,86%
- autres dépenses d'investissement.....	921	1 245	35,18%

Pour 2011, la section de fonctionnement connaît une augmentation de près de 1 % par rapport à l'exercice 2010 et tient compte de la revalorisation du taux des vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des reclassements de certaines catégories d'agents.

Les charges de personnel sont maîtrisées (0,87 % par rapport à 2010) en revanche les vacances progressent de 5,98 %. Ces dernières tiennent compte de mesures réglementaires sur la valorisation des vacances de formation, l'extension des horaires de nuit soit une charge prévisible supplémentaire de 200 000 € par rapport à 2010.

En investissement et hors opération d'ordre, la section note une variation de - 3,51 %. Seul l'effort est accentué sur les dépenses liées aux autres dépenses d'investissements (+ 35,18% par rapport à 2010) en particulier la poursuite de l'investissement ANTARES, la modernisation du système informatique de gestion d'alerte.

Au niveau des recettes, les communes sont sollicitées à hauteur de 8 969 560 € et le Département pour 18 469 360 € soit une participation des collectivités locales de + 1,60% par rapport à 2010.

Il est à noter que la subvention du Département intègre toujours la somme de 2 079 022 € correspondant au désengagement de l'Etat.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer et vous propose de fixer le montant de la contribution du Département à hauteur de la demande formulée par le S.D.I.S. soit 18 469 360 € étant entendu que les crédits correspondants seront inscrits à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif 2011.

2. TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES CASERNES

Par délibérations n° F 7 des 3 février 2009 et 29 mars 2010, le Conseil général a voté les autorisations de programme relatives à la participation financière du Département au programme de travaux sur les casernes mis en œuvre par le SDIS.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'ensemble de ce programme de travaux, de l'achèvement de certaines opérations ou en particulier le glissement de certaines opérations sur les exercices à venir, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous prononcer sur les modifications des échéanciers et des crédits de paiement inscrits sur le Chapitre 204 Article 20418 (Fonction 12) telles que présentées en annexe et, dans le cas d'un accord de votre part, je vous propose :

- de modifier l'Autorisation de Programmes n° 86 au titre de l'Antériorité et de solder l'Autorisation de Programme n° 87 au titre de 2009,
- de voter les modifications apportées à l'AP n° 160 au titre de 2010 et de procéder en conséquence au transfert budgétaire suivant :

Chapitre 204	
. Article 20418 (Fonction 12)	+ 43 950 €
. Article 20415 (Fonction 61)	- 43 950 €

Modification des AP et des CP correspondants

Numéro AP	Intitulé AP	MONANT DE L'AP		Réalisés 2009	CP 2010			CP 2011			CP 2012			Total CP=AP
		BP + DM	Ajustement DM2 - 2010		Nouveau Montant	BP + DM	Ajustement DM2 2010	Nouveau montant	CP	Ajustement DM2 2010	Nouveau montant	CP	Ajustement DM2 2010	
000086	SUBVENTION EQUIPEMENT S.D.I.S. (ANT)	500 000,00	-197 140,89	180 516,59	150 000,00	-27 657,48	122 342,52	100 000,00	-100 000,00	0,00	69 217,00	-69 217,00	0,00	302 859,11
000087	SUBVENTION EQUIPEMENT S.D.I.S. (2009)	250 000,00	-200 910,98	49 089,02	100 000,00	-100 000,00	0,00	50 000,00	-50 000,00	0,00	50 910,00	-50 910,00	0,00	49 089,02
000160	SUBVENTION EQUIPEMENT S.D.I.S. (2010)	350 000,00	397 809,48		200 000,00	171 607,48	371 607,48	100 000,00	150 000,00	250 000,00	50 000,00	76 202,00	126 202,00	747 809,48
	SOUS-TOTAL CUMA	1 100 000,00	-242,39		450 000,00	43 950,00	493 950,00	250 000,00	0,00	250 000,00	170 127,00	-43 925,00	126 202,00	1 099 757,61